

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_055

Objet : Autorisation de signature de la modification de contrat n°3 au marché M24.037 Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal - Lot n°2 Gros-Oeuvre Étendu

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique notamment ses articles R. 2194-8.

Vu la délibération n°2024/198 du 17 décembre 2024 autorisant la signature du marché M24.037 Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal – Lot 2 « Gros-oeuvre Etendu » et toutes les modifications qui pourraient intervenir lors de son exécution à la société POCHOLLE (59190 HAZEBROUCK) pour un montant total de 353 329,91 € HT soit 423 995,89 € TTC ;

Vu la décision n°2025/97 en date du 03 juillet 2025 autorisant la signature de la modification du contrat n°1 portant sur l'ajout de prestations supplémentaires suite aux travaux de curage R+1 comme le remplacement à neuf des linteaux bois châssis qui sont pourris ;

Vu la décision n°2026/014 en date du 29 janvier 2026 autorisant la signature de la modification du contrat n°2 portant sur l'ajout de prestations supplémentaires ;

Considérant la suppression de certaines prestations prévues au marché soit :

- poste III.4.10 - terrassement – ceinture de terre pour un montant de 1 255,00 € HT,
- poste III .8.2 - Gros-oeuvre – sommier béton belvédère pour un montant de 2 349,00 € HT
- poste 02c.2.2.33 – Ouvrages divers - sommier béton belvédère pour un montant de 1 068,00 € HT

DECIDE

Article 1 : De signer la modification de contrat n°3 relative au marché M24.037 « Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal – lot 2 Gros-oeuvre Etendu » avec la société POCHOLLE (59190 HAZEBROUCK) pour un montant total de **moins** 4 672,00 € HT soit **moins** 5 606,40 € TTC.

Le montant global et forfaitaire initial du marché passe de 353 329,91 € HT à 405 852,61 € HT soit 487 023,13 € TTC (y compris avenants 1 et 2).

L'augmentation introduit par les avenants 1,2 et 3 est de +14,87%.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 19 MARS 2026

Par délégation,

Le Vice-Président en charge des

Finances, du pacte fiscal et financier et

de l'achat public



Jérôme DARQUES

